



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6202^e séance

Jeudi 15 octobre 2009, à 15 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Kyrle
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/497)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/497)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil de ce que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Je voudrais saluer la présence à la table du Conseil du Vice-Ministre fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, S. E. M. Johannes Kyrle. Au nom du Conseil, je lui souhaite la bienvenue au Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que

le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/497, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier. Je lui donne maintenant la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2009/497), donne le détail des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) du 1^{er} juin au 15 septembre 2009. La période qui a suivi la reconfiguration de la Mission, terminée le 30 juin, a été une période de recentrage et de réajustement pour la MINUK, reflétant l'évolution de la situation sur le terrain. La MINUK est maintenant devenue une mission plus compacte et plus axée sur la politique dans le cadre de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Comme le Conseil le sait, les réalités politiques ont influé considérablement sur la mise en œuvre des fonctions administratives de la MINUK. En conséquence, la Mission a concentré ses efforts sur des tâches cruciales que nous sommes bien placés pour accomplir : répondre aux préoccupations des minorités communautaires afin d'accroître la confiance; promouvoir le dialogue pour encourager la réconciliation; et résoudre les questions de relations extérieures avec les États qui ne reconnaissent pas le Kosovo, y compris en facilitant la participation du Kosovo aux processus régionaux et internationaux, en vue de promouvoir le développement économique et la coopération régionale. Ce faisant, notre souci est d'installer durablement la sécurité et la stabilité au Kosovo, ainsi que dans la région.

En dépit d'une certaine stabilisation générale au cours de cette période, il reste, dans le nord du Kosovo des sujets de préoccupation qui pourraient conduire à

la déstabilisation des autres régions du Kosovo s'ils ne sont pas maîtrisés. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que la présence et les efforts de la MINUK, ainsi que ceux de la Force de paix au Kosovo (KFOR), de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont jusqu'à présent contribué à préserver une stabilité toujours fragile. En août, notamment, alors que la situation semblait en passe d'échapper à tout contrôle dans la banlieue de Kroi i Vitakut/Brdjani, dans le nord de Mitrovica, la MINUK a aidé les parties à trouver un compromis sur la reconstruction des maisons de résidents albanais du Kosovo qui avaient été détruites pendant le conflit et la construction de nouvelles maisons appartenant à des Serbes du Kosovo. Pendant l'été, je me suis rendu à Mitrovica à deux reprises pour rencontrer les autorités locales et souligner qu'il ne fallait pas politiser ces retours, mais en faire l'aboutissement d'un processus équilibré et bien réglementé qui ne provoque pas, de nouveau, tensions et ressentiments.

Malgré une faible augmentation du chiffre total des retours, ils restent de loin inférieurs au niveau qui nous semble souhaitable. Nous savons que les familles déplacées de toutes communautés désirent refaire leur vie et recommencer à zéro, et je suis d'avis que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle encore plus actif à l'appui de ce processus. Par conséquent, j'ai demandé à notre Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations de collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de développer des contacts avec Belgrade pour encourager les retours. Les autorités de Priština soutiennent qu'elles sont attachées à l'établissement d'un Kosovo multiethnique et je les encourage à mettre en place des mesures d'incitation pour que les retours puissent avoir lieu dans de bonnes conditions et à s'attaquer aux problèmes d'insécurité concernant les personnes déplacées. Elles peuvent compter sur l'appui et l'aide de la MINUK.

À cet égard, j'ai rencontré les autorités locales et les dirigeants des Roms, Ashkali et Égyptiens du Kosovo à Mitrovica pour parler de la question toujours non réglée des camps de déplacés de Roms, Ashkali et Égyptiens qui s'y trouvent. À l'appui des plans mis au point par les diverses institutions du Kosovo pour résoudre cette question, j'ai mis sur pied un groupe de coordination, que je dirige, et qui est composé des

experts de la MINUK et de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, et auquel participe le Bureau de liaison de la Commission de l'Union européenne. Notre objectif est d'accélérer la fermeture des camps et d'assurer le retour viable de ceux qui y résident.

Le paysage politique du Kosovo est actuellement dominé par la décentralisation et les prochaines élections municipales prévues pour le 15 novembre. Les positions des Serbes du Kosovo sur ces deux questions vont du rejet pur et simple à l'engagement. Depuis l'élaboration de ce rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi, les autorités du Kosovo ont décidé que, dans le cadre de leur programme de décentralisation, quatre nouvelles municipalités habitées en majorité par des Serbes du Kosovo allaient être créées, après les élections municipales. Ces élections seront les premières à être organisées par les institutions du Kosovo depuis la déclaration de l'indépendance en février 2008.

Même si la décentralisation ou les élections du 15 novembre n'ont guère bénéficié du soutien des dirigeants serbes du Kosovo dans les trois municipalités du nord, un certain nombre de dirigeants de la communauté serbe du Kosovo du sud de la rivière Ibar ont lancé un appel public en faveur de la participation à ces élections. Mettant de côté les considérations relatives au statut, je pense, pour ma part, qu'une plus grande participation dans les structures locales du Kosovo pourrait être utile à toutes les communautés du Kosovo et favoriser le développement d'institutions locales multiethniques, ce qui permettrait de mieux protéger les droits des minorités et encouragerait les retours.

À cet égard, le retour des Serbes du Kosovo à leurs postes dans la Police du Kosovo a été positif, renforçant le caractère multiethnique de la police et la confiance des communautés en la police. Néanmoins, je suis déçu que les efforts pour renforcer la coopération entre Priština et Belgrade dans d'autres domaines pratiques aient été moins fructueux. Les autorités du Kosovo ont pris leurs distances d'un accord de coopération des forces de police entre EULEX et le Ministère de l'intérieur serbe. Je leur demande donc de faire preuve de pragmatisme et d'être prêt au compromis dans le but de réinstaller dans le nord du Kosovo des tribunaux et des services de douane multiethniques et pleinement opérationnels et d'assurer un retour à la vie normale pour toutes les communautés du Kosovo.

En particulier, la coopération dans le domaine important du patrimoine culturel a été fortement réduite depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo. La MINUK est prête à aider Belgrade, Priština et l'Union européenne à protéger et préserver le patrimoine culturel du Kosovo et le patrimoine de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo.

De même, aussi bien Belgrade que Priština doivent déployer de plus amples efforts afin que le dialogue au niveau technique du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge, puisse répondre aux attentes des familles dont les proches sont toujours portés disparus. Dix ans après le conflit, les dépouilles mortelles de plus de 3 000 individus ont été identifiées et remises à leurs familles, mais nous ne savons toujours pas ce que sont devenues 1 885 personnes disparues. Les personnes ayant connaissance des faits doivent répondre aux nombreux appels lancés pour qu'elles se présentent et disent ce qu'elles savent afin que les familles puissent tourner la page et que les communautés du Kosovo puissent poursuivre le processus de réconciliation. À cet égard, je demande également à la communauté internationale de veiller à qu'il y ait suffisamment de ressources disponibles pour poursuivre cet important travail.

Dans un contexte plus général, je suis heureux que la facilitation de la MINUK ait permis la participation du Kosovo à des forums internationaux et régionaux importants. Sans la MINUK, ceci n'aurait pas été possible. La résolution 1244 (1999) prévoit la représentation du Kosovo sous la bannière de l'ONU. Il est clair que les autorités du Kosovo préféreraient participer à ces forums de manière indépendante, sans que la MINUK ait à faciliter leur participation. D'autre part, leur participation présente des avantages significatifs pour le Kosovo, sans préjudice de leur position sur la question du statut et conformément à notre position de neutralité quant au statut. En conséquence, la MINUK n'assiste à ces réunions que si les représentants des institutions du Kosovo y participent, et elle ne parle pas non plus en leur nom.

Lors de ma dernière intervention devant ce Conseil, j'ai noté que les autorités kosovares et serbes étaient de plus en plus préoccupées par la manière dont la Cour internationale de Justice pourrait interpréter leurs actes lorsqu'elle donnera un avis consultatif sur la question de savoir si la déclaration d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international. Les actions de Priština et Belgrade continuent d'avoir pour

objectif de renforcer leurs positions légales respectives devant la Cour. En conséquence, notre rôle, bien qu'il consiste à promouvoir des solutions pragmatiques aux problèmes actuels, n'a pas été facile. Par exemple, le Ministère kosovar de la justice a annoncé tout récemment qu'il avait décidé de traiter les demandes d'aide juridique internationales émanant de pays qui n'ont pas reconnu ses institutions, tâche dont se charge la MINUK dans le cadre de nos propres efforts de facilitation.

En fait, la MINUK se trouve prise sans espoir en étau entre les différentes perceptions de Belgrade et de Priština. Tandis que Belgrade s'attend à ce que la MINUK joue un rôle très actif, les autorités de Priština pensent que la MINUK s'est acquittée de sa mission. Néanmoins, j'ai pu noter que les deux parties reconnaissent, jusqu'à un certain point, que nous pouvons utilement travailler ensemble dans certains domaines, et la MINUK continue de bénéficier de la coopération des représentants des institutions du Kosovo dans de nombreux domaines pertinents.

Néanmoins, n'ayant pas pu obtenir la fermeture de la Mission, les membres du Gouvernement de Priština ont évité tout contact officiel avec moi au cours des derniers mois. J'ai donc le plaisir d'annoncer que, juste avant mon départ pour New York, j'ai été invité par le Président Sejdiu pour une longue et cordiale rencontre. J'ai été encouragé par ce contact, et j'espère qu'il se poursuivra.

Le Kosovo continue de présenter à la fois des défis et opportunités pour la MINUK. La MINUK cherche à aider le Kosovo à retourner complètement à la normale afin que tous ses habitants puissent avoir une vie meilleure, dans une région stable et en paix. Bien que cet objectif soit ambitieux, je suis convaincu qu'avec l'aide de Priština, de Belgrade et de nos partenaires internationaux, et avec l'appui de ce Conseil, la MINUK pourra l'atteindre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité.

Nous sommes de nouveau réunis pour discuter de la situation dans la province serbe du Kosovo. Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde gratitude de mon

pays à la grande majorité des États Membres de l'ONU, qui respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Les messages de solidarité que nous avons reçus du monde entier nous encouragent à persévérer dans nos efforts pour régler la question du statut futur du Kosovo d'une manière pacifique qui soit acceptable pour toutes les parties intéressées.

Notre position de principe sur le statut futur de notre province reste la même. La Serbie ne reconnaîtra jamais la déclaration unilatérale d'indépendance du 17 février 2008 par les autorités de souche albanaise de Priština. Cela demeure notre obligation politique, morale et juridique. Mais c'est aussi notre devoir démocratique, car notre nation est unie sur ce point essentiel. Le cas du Kosovo est un test important pour la communauté mondiale, car il y a un choix à faire ici entre unilatéralisme et consensus. La déclaration unilatérale d'indépendance est un problème et, si nous voulons le régler, nous devons travailler ensemble, dans l'intérêt de la paix et la stabilité et au nom du droit international.

L'Assemblée générale a chargé la Cour internationale de Justice (CIJ) de déterminer si la déclaration unilatérale d'indépendance est conforme au droit international. L'étape cruciale dans le processus juridique est sur le point de commencer. Pour la première fois dans l'histoire, la Cour se prononcera sur la légalité d'une tentative de sécession, par un groupe ethnique, d'un État Membre de l'ONU en temps de paix. C'est aussi la première fois que les cinq membres permanents de ce Conseil participeront à une procédure devant la Cour. Le nombre total d'acteurs qui présenteront leurs positions à La Haye est un record pour la Cour, dépassant même le nombre d'intervenants dans les affaires où intervient la licéité de l'emploi des armes nucléaires. Les conclusions de la Cour auront donc sans aucun doute des conséquences de grande portée pour l'ordre juridique international.

C'est dans ce contexte que la Serbie demande à tous les États membres de l'ONU de respecter le fait que la Cour internationale de Justice examine de manière proactive la question de la déclaration unilatérale d'indépendance. Il est de notre devoir commun de veiller à ce que nul ne préjuge de l'issue des délibérations de la Cour. Il faut permettre aux procédures propres à la CIJ de suivre leur cours, libres de toute pression politique, comme par exemple de nouvelles reconnaissances de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Je tiens à saluer la présence parmi nous du Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, et tiens à mettre l'accent sur l'affirmation du Secrétaire général au paragraphe 2 de son rapport (S/2009/497) que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) « a achevé avec succès sa restructuration ... au 1^{er} juillet ». Elle a maintenant atteint l'étape finale de son retrait.

L'ONU demeure un acteur indispensable au Kosovo. Il est donc essentiel que le Conseil continue de soutenir la présence de la MINUK en tant que pilier crucial de paix et de stabilité. Le rôle de représentation à l'étranger de la MINUK demeure particulièrement important. Son rôle est essentiel pour que des organisations régionales telles que l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et le Conseil de coopération régionale puissent fonctionner conformément aux procédures établies.

En outre, la capacité de l'ONU de travailler efficacement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) doit demeurer libre de toute contrainte. C'est pourquoi il importe de pleinement respecter les amendements au budget de la MINUK adoptés par l'Assemblée générale pour l'exercice suivant et de pourvoir dès que possible tous les postes vacants.

La Serbie est fermement convaincue que les désaccords sur la question du statut ne doit pas constituer un obstacle à notre volonté d'agir ensemble pour améliorer la vie de tous les résidents de la province. Nous avons travaillé de manière anticipée avec tous les acteurs légitimes sur le terrain au Kosovo, tout en nous assurant que nos limites constitutionnelles ne soient pas franchies.

Je me réjouis que le rapport salue la politique d'engagement constructif de Belgrade en reconnaissant notre « approche pragmatique » du règlement des questions pratiques.

Les engagements pris dans cette Salle devraient être honorés. Tout ce que le Conseil de sécurité adopte et accueille avec satisfaction doit être pleinement mis en œuvre, qu'il s'agisse de la résolution 1244 (1999) ou du plan en six points du Secrétaire général, que je vais maintenant aborder. Commencant par la police, je voudrais mettre en lumière deux faits nouveaux importants qui se sont produits pendant la période qui fait l'objet du rapport, dans le cadre de l'application de ce segment fondamental du plan du Secrétaire général.

Premièrement, pratiquement tous les officiers de police serbes du Kosovo sont retournés à leur poste en conséquence directe de notre engagement. Cela a contribué à une amélioration de la situation en matière de sécurité dans toute la province, et particulièrement dans les enclaves serbes du sud.

Le deuxième fait nouveau important concerne la signature du Protocole sur la coopération policière entre le Ministère de l'intérieur serbe et EULEX. Le Protocole repose sur les pratiques optimales de notre coopération de longue date avec les forces de police de la MINUK sur ces questions. Il est totalement neutre et pleinement conforme à la résolution 1244 (1999). Sa mise en œuvre contribuera considérablement à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme au Kosovo, une région qui continue d'être la plaque tournante d'un sinistre réseau international de trafiquants d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains.

Sur le plan judiciaire, en dépit de discussions préliminaires constructives avec la MINUK et EULEX, nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'avancer sur des questions telles que la détermination de la juridiction territoriale du tribunal de district de Mitrovicë/Mitrovica, les nominations de juges et de procureurs censées refléter les communautés ethniques pour lesquelles ces derniers travailleraient et l'applicabilité du droit de la MINUK. Nous espérons que nos échanges s'intensifieront à l'avenir car il faut absolument trouver des solutions consensuelles, conformément au rapport de novembre 2008.

Sur un certain nombre d'autres fronts, la coopération s'est accrue. Par exemple, les procureurs spéciaux d'EULEX et les procureurs de la Serbie chargés des crimes de guerre ont intensifié leur collaboration sur des cas graves, notamment les prélèvements d'organes par l'Armée de libération du Kosovo (ALK) sur des civils de souche serbe, dans la très médiatisée « maison jaune », et les tristement célèbres prisons gérées par l'ALK et les centres d'extermination situés dans des endroits comme Klečka, dans la municipalité de Lipljan.

S'agissant de la question délicate des douanes, nous avons également obtenu certains résultats. La coopération technique entre Belgrade et EULEX s'est déroulée dans de bonnes conditions, des informations étant régulièrement échangées sur des sujets de préoccupation commune, telle que la contrebande. Toutefois, les progrès sur la question importante de la collecte des recettes et la façon dont elles vont être

allouées aux communautés concernées, ont été plus limités. Nous espérons que, dans les mois à venir, nous pourrions conclure des arrangements réalistes avec nos partenaires de la MINUK et d'EULEX, dans le cadre approuvé par le Conseil en novembre 2008.

Concernant les questions administratives et la sécurité, je voudrais saluer le rôle très utile qu'a joué la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). La Serbie continuera d'agir comme un partenaire fiable de la KFOR, conformément à la résolution 1244 (1999) et à l'Accord militaro-technique de Kumanovo.

La présence et le statut neutre de la KFOR dans la province reste nécessaire afin de protéger les enclaves serbes du Kosovo et nos lieux saints contre toutes menaces, incursions et attaques. Conformément à l'Annexe I du rapport dont nous sommes saisis cet après-midi, un transfert de la KFOR à la Police du Kosovo est envisagé concernant la responsabilité du monument de Gazimestan à la mémoire de nos héros martyrs. Or, la Serbie est vivement opposée à ces plans. Gazimestan est une terre sacrée pour la nation serbe et la KFOR a fait un travail exemplaire pour le protéger. Il est absolument important qu'elle continue de protéger ce site ainsi que d'autres lieux saints.

En ce qui concerne les transports et l'infrastructure, le Gouvernement serbe a travaillé d'arrache-pied pour régler les problèmes urgents relatifs à l'énergie électrique. Grâce à notre collaboration active avec la MINUK et l'OSCE, les coupures d'électricité qui étaient discriminatoires à l'égard des communautés serbes du Kosovo, comme le souligne le rapport, ont cessé. En conséquence, une grande majorité d'enclaves et de communautés monastiques serbes du sud ont à nouveau de l'électricité.

Cela dit, la question essentielle de la facilitation de l'entrée et du transport de représentants serbes dans la province n'est toujours pas réglée. Il est difficile d'imaginer comment nous pouvons contribuer à une évolution positive de la situation sur le terrain si nous n'avons pas la possibilité de travailler en étroite collaboration avec la communauté serbe du Kosovo dans toute la province. Nous devons trouver un moyen de surmonter cet obstacle, dans un contexte de neutralité conformément à la résolution 1244 (1999).

S'agissant du patrimoine serbe – le dernier des six points – nous saluons les efforts déployés par la MINUK afin de « trouver des solutions durables pour assurer la protection du patrimoine culturel serbe au

Kosovo » (*S/2009/497, par. 9*), ainsi que ses tentatives de bonne foi pour travailler avec d'autres acteurs légitimes dans ce domaine sensible.

Le Gouvernement serbe et l'Église orthodoxe serbe ont pleinement appuyé la rénovation et la restauration de nos lieux saints, réalisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Commission chargée de la reconstruction, présidée par le Conseil de l'Europe.

Malheureusement, l'état précaire du patrimoine serbe reste un aspect particulièrement inquiétant de la réalité sur le terrain au Kosovo. Par exemple, les autorités locales de la ville de Dečani continuent de défier la communauté internationale. Elles refusent systématiquement de rétablir le cadastre du monastère de Visoki Dečani – site du patrimoine mondial de l'UNESCO inscrit sur sa liste du patrimoine mondial en péril.

Des juges ont fait l'objet d'intimidation dans cette affaire, alors qu'une campagne publique de désinformation, orchestrée par l'Association des anciens combattants de l'ALK, prétend que le monastère fait partie d'un patrimoine culturel albanais vieux de plusieurs centaines d'années, qui a été pris par les Serbes au XIX^e siècle. Il est tout à fait regrettable que personne à Priština n'ait décidé de condamner de tels mensonges dangereux, et rétabli la vérité une bonne fois pour toutes.

En août de cette année, le plus grand ermitage médiéval, situé dans les montagnes au-dessus de notre ancienne capitale de Prizren, a fait l'objet d'un pillage à grande échelle. Ce centre monastique unique, aujourd'hui abandonné, a été construit par Saint Pierre de Korisha, un ascète serbe, et remonte au début du XIII^e siècle. Des fresques ont été endommagées et des autels vandalisés. Sur l'une des photos prises sur place, on peut voir gravé dans le mur l'acronyme « UCK », qui signifie Armée de libération du Kosovo.

L'ampleur des dégâts matériels n'a pas encore été établie mais ce qui est irréfutable, c'est que les auteurs ont réussi à avilir notre foi et à détruire encore une partie de notre patrimoine. Malheureusement, les autorités affirment qu'elles n'ont aucune piste, et aucune arrestation n'a été effectuée.

Les autorités de souche albanaise refusent toujours de revenir sur leur décision absurde de recouvrir de ciment les restes d'une église serbe qui a

été détruite à deux reprises, dans le centre de Đakovica – essayant d'ajouter à la destruction physique la suppression de toute trace d'existence de cette église.

C'est la troisième fois que je soulève cette question dans cette salle. Est-il possible que la communauté internationale soit impuissante à réprimer ces actes effroyables? Avons-nous la volonté d'arrêter cet acte de nettoyage culturel? Une fois de plus, nous sollicitons votre aide.

Il nous semble que nos partenaires de la MINUK et d'EULEX partagent notre détermination à nous employer de manière constructive à surmonter ces difficultés. Je voudrais souligner l'extrême importance de notre approche commune de neutralité pour aller de l'avant sur toute une série de questions concrètes. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour asseoir notre coopération sur cette solide base.

Malheureusement, les autorités de souche albanaise du Kosovo n'ont manifesté aucun enthousiasme à adhérer au cadre de neutralité pour traiter les questions pratiques non résolues. Nous pensons que cette réticence ne profite à personne. Toutes les parties ont leurs contraintes, mais celles-ci ne doivent pas affecter ceux qui comptent le plus, à savoir les résidents de la province.

La dernière fois que je suis venu, j'avais demandé à chacun de se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, plutôt que d'en faire les victimes de nos désaccords. Je propose que nous nous concentrons sur le problème humanitaire central des personnes déplacées. Le rapport dont nous sommes saisis évoque les conséquences inquiétantes qui découleraient de l'absence de collaboration de bonne foi sur cette question. Au cours de la période à l'examen, seulement 31 personnes ont pu retourner dans la province sur plus de 200 000 Serbes du Kosovo déplacés, alors que des milliers avaient dit qu'ils souhaitaient le faire pendant les semaines qui ont suivi la dernière séance du Conseil. Les Serbes déplacés ont été informés par écrit par différentes autorités locales qu'ils ne pouvaient pas rentrer chez eux. On ne doit pas laisser cette situation se poursuivre.

Les Serbes du Kosovo déplacés se sont vu refuser de rentrer chez eux alors que des tensions régnaient dans le village de Brdjani au nord du Kosovo. Les autorités albanaises de souche ont insisté pour poursuivre la construction de nouvelles colonies de peuplement non autorisées. En violation de l'accord qu'elles avaient conclu avec EULEX, elles ont envoyé

une unité de police spéciale appelée Groupe régional d'appui opérationnel appuyer la construction illégale de logements d'Albanais du Kosovo à Brdžani, pour céder finalement à la pression intense de la communauté internationale et ordonner son retrait à la dernière minute. En résumé, si Priština insiste pour voir les Albanais de souche s'installer dans de nouvelles zones, leurs autorités locales au sud font activement obstacle au retour dans leurs foyers des Serbes déplacés du Kosovo.

Comme l'indique le rapport, Priština a demandé la tenue d'élections locales le 15 novembre. Malheureusement, la légitimité de tout le processus électoral a été compromise par le fait que ces élections se tiendront hors du cadre défini dans la résolution 1244 (1999) par la position de neutralité de l'Organisation. D'après le rapport dont nous sommes saisis (S/2009/497), le Représentant spécial du Secrétaire général ne les a pas convoquées, l'OSCE n'y enverra pas d'observateurs et l'ONU ne peut les certifier. Dans ces circonstances, il est tout simplement impossible que nous donnions notre aval.

La situation est des plus regrettables. On a raté une occasion de dépolitiser cette question, qui est d'une importance vitale. Si l'on avait choisi de travailler ensemble, plutôt que d'agir dans des directions opposées, nous aurions peut-être pu ouvrir la voie à une participation active de la communauté serbe du Kosovo à ce processus, à condition de l'y avoir encouragée.

Il est maintenant impératif de consacrer notre énergie à trouver des moyens de progresser. Comme cela a toujours été le cas, nous demeurons favorables à la mise en place d'un système décentralisé performant qui recueille l'adhésion des communautés non albanaises directement concernées. Nous sommes disposés à travailler avec une organisation neutre vis-à-vis du statut, comme l'OSCE, pour élaborer un ensemble de mesures permettant une décentralisation légitime, conçue pour fonctionner.

Dans quelques jours, la République de Serbie fêtera le soixante-cinquième anniversaire de la libération de sa capitale du joug des fascistes. Cette libération a marqué la fin d'une occupation sauvage qui avait divisé notre pays par la force entre les pays de l'Axe et leurs collaborateurs et plongé notre peuple dans une grande souffrance. Un grand nombre de femmes et d'hommes courageux ont sacrifié leur vie pour triompher du mal. Leur héroïsme ne sera jamais

oublié. Leur sacrifice a permis à notre nation de redresser fièrement la tête.

Ils ont mis en place ce qui n'existe plus aujourd'hui, des décennies plus tard : l'adhésion à l'interdépendance et la conviction que ce n'est qu'en œuvrant de concert, de bonne foi, que l'on peut surmonter les traumatismes du passé. Ma responsabilité consiste à agir dans l'intérêt de mon peuple et de mon pays, et au XXI^e siècle, un pays ne peut réussir s'il est isolé. C'est pourquoi la Serbie continuera à travailler le plus loyalement possible avec la communauté internationale pour relever tous les défis qui subsistent dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, si nous demeurons fondamentalement attachés à la défense pacifique de notre intégrité territoriale, nous n'en désirons pas moins réaliser notre destin européen. La priorité stratégique principale de la Serbie demeure sa pleine adhésion à l'Union européenne.

Au dernier débat général, un grand dirigeant de la planète a dit que notre époque nous imposait de nous unir et de travailler ensemble pour le bien commun et pour le progrès de tous, comme les passagers d'un même bateau.

Nous adhérons de tout cœur à cet appel. La Serbie est déterminée à voir tous les différends réglés à la table des négociations, pas sur un terrain de bataille. Suffisamment de balles ont été tirées dans les Balkans occidentaux. Nous ne devons plus jamais sombrer dans le tourbillon de la guerre.

Nous avons aujourd'hui l'obligation de promouvoir un dialogue fondé sur le respect mutuel. Cela ne sera pas facile car les blessures ne sont pas encore cicatrisées. Mais si nous acceptons de relever le défi de la réconciliation et trouvons le courage d'agir ensemble, on pourra dire de cette génération que lorsque le besoin s'en est fait sentir, même si les chances semblaient minimes, nous avons fait ce qu'il fallait faire en instaurant une paix durable sur nos terres afin que nos enfants puissent aller au bout de leurs rêves.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de prendre la parole devant ce Conseil aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre, M. Jeremić, de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier vivement, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer les membres du Conseil de sécurité sur la situation au Kosovo, notamment sur les réalisations et les progrès constants enregistrés dans tous les domaines par la République du Kosovo.

Depuis ma dernière intervention au Conseil en juin dernier, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la mise en place des institutions officielles sur la base de notre nouvelle Constitution démocratique et des dispositions figurant dans le plan global élaboré par le lauréat du prix Nobel de la paix, Martti Ahtisaari. Deux nouveaux pays ont reconnu le Kosovo comme État indépendant et souverain : le Royaume hachémite de Jordanie et la République dominicaine. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de la Jordanie et de la République dominicaine qui ont reconnu notre État.

Le 29 juin 2009, la République du Kosovo a officiellement signé les statuts d'adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. L'adhésion à ces deux institutions financières très importantes a encouragé le Gouvernement de la République du Kosovo à intensifier ses efforts pour lutter contre la criminalité et la corruption.

Elle a également conféré des responsabilités supplémentaires au Gouvernement de la République du Kosovo et accru la nécessité de renforcer l'état de droit et de maintenir la stabilité macroéconomique grâce à une discipline fiscale et budgétaire. Le Gouvernement kosovar a continué d'examiner et de régler de nombreuses questions intéressant l'économie, la justice, la sécurité et la sûreté dans tout le Kosovo.

Le bien-être des communautés minoritaires, le retour des réfugiés kosovars dans leurs foyers et la restitution de leurs biens demeurent une priorité et le processus des retours est en cours, aidé par les fonds gouvernementaux affectés à la reconstruction des maisons des rapatriés. L'amélioration des conditions de vie au sein des communautés minoritaires, notamment dans les zones majoritairement serbes, est une question à laquelle le Gouvernement de la République du Kosovo accorde une grande attention, et les progrès sont évidents.

Toutefois, la République de Serbie fait obstruction et s'ingère dans les efforts que nous déployons pour améliorer les conditions de vie des

citoyens serbes du Kosovo : tandis que Belgrade a continué d'appuyer les structures parallèles au nord, le Gouvernement de la République de Serbie s'est employé à décourager et empêcher les membres de la communauté serbe du Kosovo de travailler avec le reste de la population kosovare et de s'y intégrer. Les membres de la communauté serbe du Kosovo subissent en fait des pressions permanentes de la part de Belgrade, qui leur donne clairement consigne de boycotter les institutions du Kosovo et d'empêcher toute coopération avec les autorités centrales et locales. C'est malheureusement les membres de la communauté serbe du Kosovo qui pâtissent le plus de cette attitude et de cette mentalité.

Si les institutions du Kosovo cherchent à protéger les droits et à améliorer la vie des membres de la communauté serbe, le Gouvernement de Belgrade les exploite et les trouble avec ses appels à rejeter l'intégration et la coopération avec les institutions du Kosovo. Dans le même temps, Belgrade n'a pas apporté la moindre aide ou solution aux problèmes et aux préoccupations de la communauté serbe du Kosovo.

La situation dans le nord demeure une source de préoccupation. Cependant, les conditions générales se sont sensiblement améliorées avec le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), en particulier à partir du moment où elle est devenue pleinement fonctionnelle et opérationnelle. Etant donné qu'EULEX a déjà atteint sa pleine capacité opérationnelle, je voudrais souligner que le Gouvernement de la République du Kosovo demeure fermement déterminé à coopérer étroitement avec cette Mission pour lutter contre la criminalité et la corruption, ainsi que contre les activités transfrontalières illicites et criminelles.

Néanmoins, j'ai le grand plaisir d'informer aujourd'hui le Conseil que la situation sécuritaire générale en République du Kosovo est très calme et stable. La campagne électorale pour les élections municipales a débuté aujourd'hui. Comme le Conseil le sait, le Gouvernement de la République du Kosovo a maintenant l'entière responsabilité de l'organisation des élections. De nouvelles élections municipales sont prévues au Kosovo le 15 novembre. Il s'agira des premières élections depuis l'indépendance du Kosovo. La Commission électorale centrale du Kosovo est pleinement responsable de la conduite des opérations électorales. Des préparatifs complets ont eu lieu afin que les prochaines élections municipales soient

couronnées de succès et pleinement conformes aux normes établies. Avec plus de 70 entités politiques habilitées à participer aux élections, nous sommes persuadés d'être sur la voie d'une nouvelle élection démocratique, libre et régulière en République du Kosovo.

Les institutions et le Gouvernement ont travaillé avec énergie afin de créer toutes les conditions pour que le processus électoral soit également réussi dans les nouvelles municipalités à majorité serbe. Nous attendons avec impatience une participation solide et substantielle de la communauté serbe aux élections de novembre, car il s'agit selon nous du meilleur moyen de permettre aux Serbes du Kosovo de participer activement à la conduite des affaires publiques. Dans le cadre de leurs activités de communication, le Président de la République, M. Fatmir Sejdiu, et le Premier Ministre, M. Thaçi, ont exhorté et encouragé les Serbes du Kosovo à participer aux élections. Malheureusement, comme nous l'avons appris aujourd'hui, il semble évident que le Gouvernement de la République de Serbie a entrepris la démarche contraire, appelant les Serbes du Kosovo à boycotter les élections.

La coopération et la poursuite de la consolidation de ses relations avec ses voisins, de même que la coopération régionale en général, sont demeurées une priorité du Gouvernement du Kosovo. Je suis très heureux d'informer le Conseil que les cartes et l'accord sur la délimitation de la frontière avec la République de Macédoine ont été paraphés. La cérémonie de signature de l'accord entre la République du Kosovo et la République de Macédoine aura lieu très bientôt.

La participation de la République du Kosovo au commerce et à la coopération régionaux est essentielle pour favoriser et continuer de renforcer les relations bilatérales et régionales et l'entente dans les Balkans occidentaux. Malheureusement, Belgrade continue une fois encore de faire obstacle à notre coopération avec nos voisins et la communauté internationale en nous empêchant de participer aux organes régionaux et internationaux. Belgrade bloque également les exportations du Kosovo vers la Serbie. Une fois encore, j'insiste sur le fait que le Gouvernement du Kosovo s'est abstenu d'adopter des mesures de rétorsion, car nous sommes certains que cela ne porterait préjudice qu'à la population et aux entreprises, des deux côtés de la frontière.

La création d'une atmosphère de coopération et d'entente dans notre région est cruciale, car les sept nations des Balkans occidentaux partagent le même avenir européen. La République du Kosovo est fermement décidée à poursuivre sans relâche son objectif d'accéder à l'Union européenne (UE), et elle accueille favorablement les exigences spécifiques et les recommandations qui lui ont été communiquées par la Commission européenne dans le rapport d'activité de 2009. Le Gouvernement du Kosovo est prêt à travailler jour et nuit pour satisfaire à toutes les exigences de l'UE.

La République du Kosovo remercie l'Union européenne de l'appui que celle-ci apporte au développement économique et politique du pays, selon une perspective européenne claire qui est en tous points conforme à celle du reste de la région des Balkans occidentaux. En réalisant leurs objectifs à court, moyen et long terme, la République du Kosovo, ses institutions et son peuple continueront de coopérer étroitement avec l'UE, les États-Unis, l'OTAN, nos voisins et les pays de la région.

Pour terminer, je voudrais comme toujours remercier le Président et les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter les vues du Kosovo. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer très étroitement avec tous les Membres de l'ONU et du Conseil alors que nous poursuivons des objectifs de paix et de sécurité internationales.

M. Kyrle (Autriche) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et je le remercie de sa déclaration. Je souhaite également la bienvenue à M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et je le remercie de sa déclaration. Par ailleurs, nous voudrions remercier sincèrement M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, du travail qu'il a accompli et de ses qualités de dirigeant, ainsi que de son importante contribution à l'amélioration progressive de la situation au Kosovo.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport complet (S/2009/497) sur l'évolution récente de la situation au Kosovo. Nous nous félicitons en particulier que la restructuration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ait été achevée avec succès. Nous nous félicitons également des efforts

actuellement déployés par la Mission pour faciliter la coopération pratique entre les communautés et entre les autorités de Priština et de Belgrade, et pour promouvoir ainsi la sécurité et la stabilité au Kosovo.

Nous sommes très satisfaits de la bonne coopération entre l'Union européenne (UE) et l'ONU au Kosovo. L'UE reste attachée à jouer un rôle dirigeant, et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) se chargera de la consolidation de l'état de droit à l'échelle du pays. Nous trouvons encourageantes les réalisations d'EULEX dans l'ensemble du pays, notamment la réintégration réussie d'officiers de police serbes du Kosovo, les opérations de police et les procès lancés dans le cadre du mandat exécutif d'EULEX, ainsi que le renforcement de la présence dans le nord en l'absence de contrôles douaniers complets.

Il reste beaucoup à faire. Toutes les parties devront en priorité accentuer leurs efforts de lutte contre la criminalité organisée. L'étroite coopération de la Serbie et du Kosovo avec EULEX sera essentielle pour que les efforts déployés par la Mission soient fructueux. Nous sommes particulièrement préoccupés par les récentes attaques qui ont ciblé le personnel et les biens d'EULEX, et nous appelons toutes les parties à s'abstenir de commettre des actes aussi irresponsables.

L'Autriche appuie pleinement l'action d'EULEX et se félicite des plans qui visent à renforcer la présence de l'UE dans le nord du Kosovo par la création d'une maison de l'Union européenne d'ici la fin de l'année. L'Autriche fournit actuellement à EULEX 23 experts dans les domaines policier et judiciaire. En outre, nous allons également continuer de contribuer à la Force de paix au Kosovo en lui fournissant plus de 600 soldats.

Nous félicitons le Kosovo des progrès qu'il a accomplis ces derniers mois. À ce jour, 62 États ont reconnu le Kosovo. L'accession du pays au statut de membre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sera essentielle à son développement économique et contribuera ainsi à la stabilité générale dans les Balkans occidentaux. Nous notons cependant que malgré la stabilité relative qui a prévalu ces derniers mois, les tensions ethniques et les incidents de violence, notamment dans le nord, peuvent encore entraîner une déstabilisation.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à ce stade, 23 entités politiques serbes du Kosovo ont déjà

demandé à prendre part aux élections du 15 novembre. Toutefois, nous sommes préoccupés par le maintien de structures parallèles dans les trois municipalités à majorité serbe dans le nord du Kosovo qui refusent de reconnaître les prochaines élections municipales ainsi que l'organisation d'élections partielles par les autorités de Belgrade dans deux zones du Kosovo à majorité serbe. L'avancement du processus de décentralisation en cours profitera aux minorités, et avant tout à la communauté serbe du Kosovo.

Nous espérons que tous les groupes ethniques du Kosovo participeront activement aux prochaines élections municipales, qui constitueront un test important pour l'avenir du Kosovo. Lors de sa récente visite au Kosovo, le Ministre des affaires étrangères autrichien, M. Spindelegger, a demandé instamment au Gouvernement du Kosovo de nouer un dialogue actif avec la communauté serbe du Kosovo. Nous espérons sincèrement que les premières élections organisées après l'indépendance du Kosovo enverront un signal encourageant pour l'avenir de tous les habitants du Kosovo. Nous invitons le Kosovo et la Serbie à faire preuve de pragmatisme et de retenue pour assurer le succès de ces élections et éviter une recrudescence des tensions, en particulier dans le nord.

Nous restons vivement attachés à un Kosovo pacifique, démocratique et multiethnique, qui respecte pleinement l'état de droit et protège les communautés non albanaises ainsi que le patrimoine culturel et religieux du Kosovo. La Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo a un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. Nous saluons sa large présence civile sur le terrain dans toutes les régions du Kosovo et son travail remarquable.

Nous félicitons également la Mission de travailler sans relâche et en coordination avec les autres acteurs internationaux pour aider la Commission électorale centrale à préparer les élections du 15 novembre et de jouer un rôle moteur dans la coordination de l'assistance apportée par les acteurs internationaux à la Commission, compte tenu de son expérience antérieure en matière d'organisation d'élections et dans le cadre de son statut de neutralité.

Le Kosovo constitue un facteur déterminant de la stabilisation à long terme dans les Balkans occidentaux. Chacun sait que l'Autriche a toujours souhaité que tous les peuples des Balkans occidentaux aient un avenir au sein de l'Union européenne. Hier, la

Commission européenne a publié un rapport intérimaire sur le Kosovo soulignant que de nombreux problèmes, la corruption et le crime organisé notamment, demeurent non résolus, ainsi qu'une étude de faisabilité analysant les moyens de promouvoir le développement politique et socioéconomique du Kosovo. La Commission propose des mesures à cet égard. L'Autriche examinera avec bienveillance ces propositions et demeure attachée à l'objectif d'un Kosovo pacifique, prospère et multiethnique dans lequel chacun, indépendamment de son appartenance ethnique ou religieuse, puisse vivre en sécurité et dans la dignité.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. Nous nous félicitons de leur présence parmi nous aujourd'hui. Je voudrais également saluer la présence de M. Kyrle, Vice-Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

Je tiens aussi à remercier M. Zannier pour son exposé instructif et détaillé. Nous apprécions beaucoup ses efforts. Nous sommes convaincus que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dans sa nouvelle configuration, continuera de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et contribuera, comme dans le passé, à garantir la paix et la stabilité au Kosovo, en coopération étroite avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Nous sommes heureux de constater que le Kosovo prend les mesures nécessaires pour consolider ses institutions et capacités démocratiques en tant qu'État souverain. Nous appuyons pleinement ces mesures et restons disposés à accroître notre contribution de toutes les façons possibles.

Les élections municipales prévues le 15 novembre seront les premières organisées au Kosovo depuis la déclaration d'indépendance. Des élections libres, justes, transparentes et ouvertes à tous sont indispensables pour que le Kosovo évolue vers une société multiethnique. La participation des Serbes du Kosovo et des autres communautés à la formation d'un Kosovo multiethnique est essentielle. Il est encourageant de voir que les entités politiques qui ont

demandé à prendre part aux élections représentent toute la gamme des communautés du Kosovo. Dans ce contexte, l'intégration des communautés serbes du Kosovo dans les institutions du pays et leur participation aux élections revêtent une importance particulière.

Nous félicitons les autorités du Kosovo pour le travail effectué à ce jour en matière de décentralisation. Nous les encourageons à poursuivre ces efforts jusqu'au bout et à y consacrer les ressources nécessaires. Bien qu'il ne soit pas aisé, le succès dans ce domaine est indispensable pour garantir la paix et la stabilité et prouver que les Serbes ont un avenir au Kosovo. Nous prenons note des efforts déployés par le Gouvernement du Kosovo dans les domaines de la reconstruction du patrimoine culturel et des retours. Nous espérons que d'autres mesures seront prises pour faire avancer les projets actuels. Les progrès dans ces domaines contribueront de manière considérable à la formation d'un Kosovo diversifié, multiethnique et multiculturel.

La sécurité et la stabilité dans les Balkans sont une des priorités principales de la Turquie. Nous sommes déterminés à œuvrer de concert avec tous nos partenaires pour assurer un avenir sûr, stable et prospère dans la région. Cela étant, il faudrait renforcer encore l'appui fourni au Kosovo en vue de son intégration dans la communauté et les institutions internationales doit être davantage renforcé. Nous tiendrons notre rôle en la matière.

Dans le même temps, une Serbie démocratique et prospère est essentielle pour la stabilité et la coopération régionales. La communauté internationale devrait continuer d'encourager et d'appuyer la Serbie dans ses démarches en vue d'intégrer les structures européennes et euro-atlantiques. La Turquie, pour sa part, est déterminée à consolider ses relations amicales et mutuellement avantageuses avec la Serbie.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais également m'associer à d'autres membres du Conseil de sécurité pour saluer la présence aujourd'hui au Conseil du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier; du Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni; et du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé (S/2009/497) sur l'évolution de la situation au Kosovo au cours de la période à l'examen et saluer les efforts constants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour renforcer la stabilité au Kosovo. Nous adressons aussi nos remerciements à M. Zannier pour son rôle déterminant et son remarquable travail.

Le rapport du Secrétaire général montre que le Kosovo continue d'accomplir des progrès notables dans un certain nombre de domaines : l'état de droit, la sécurité et la réconciliation des communautés. Nous apprécions la contribution de l'Organisation des Nations Unies à ces progrès. Il est également encourageant de voir que 317 officiers de police serbes du Kosovo ont été réintégrés dans le service de Police du Kosovo et que la Force de sécurité du Kosovo a atteint sa capacité opérationnelle initiale. Nous saluons le rôle joué par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et par la Force de paix au Kosovo dans la réalisation de ces progrès.

Le Royaume-Uni se félicite que des procédures pénales aient été engagées contre les personnes impliquées dans des tentatives délibérées pour endommager des véhicules appartenant aux missions internationales au Kosovo. Comme l'a déclaré le Président du Kosovo, de telles actions sont inacceptables.

Il est important de noter que de plus en plus d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, 62 à ce jour, ont reconnu le Kosovo. Le Kosovo est également devenu membre des cinq institutions du Groupe de la Banque mondiale avec l'appui actif de plus de 50 autres pays qui, s'ils n'ont pas encore officiellement reconnu le Kosovo, ont montré par leurs votes qu'ils acceptent le fait que la République du Kosovo est désormais présente de manière permanente sur la scène internationale et devrait être en mesure de jouer son rôle en toute indépendance dans les institutions internationales pertinentes. Au total, près de 60 % des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont à présent accepté l'existence du Kosovo. Nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore fait suivront prochainement cet exemple.

La MINUK ayant désormais achevé sa restructuration, les institutions du Kosovo disposant d'une plus grande autonomie et l'EULEX étant

présente dans toutes les régions du Kosovo, il faut que la MINUK veille à se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut jouer un rôle utile et pertinent. Il est vrai également que les ressources de la MINUK devraient être proportionnelles à l'étendue de ses responsabilités. Nous saluons la volonté de la MINUK de s'impliquer dans différents domaines, par exemple fournir une assistance à l'Office kosovar des biens immeubles, aider le Kosovo à collaborer avec des organisations extérieures, si nécessaire, et encourager les retours et la réconciliation. Nous soulignons également notre plein appui au travail précieux qu'EULEX accomplit dans tout le Kosovo.

Nous appelons le Gouvernement kosovar à continuer de coopérer de manière constructive et pragmatique avec la MINUK dans l'intérêt de toute la population du Kosovo. Cette coopération ne porte en rien atteinte au statut du Kosovo.

L'un des principaux défis qui attend le Kosovo au cours des prochains mois est de veiller au succès des élections municipales. Cela ne sera possible qu'en encourageant la participation de toutes les communautés présentes au Kosovo. Les Serbes du Kosovo et leurs amis dans la communauté internationale doivent reconnaître les avantages pratiques que revêtent la décentralisation et les élections municipales. Quelles que soient nos divergences de vues sur le statut, nous pouvons certainement nous entendre sur le fait que les Serbes du Kosovo ont besoin d'élus locaux efficaces et légitimes. Seule une large participation peut permettre d'avoir des municipalités viables capables de mobiliser des ressources au profit de leurs administrés. Le Gouvernement kosovar doit tendre la main à toutes les communautés et tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les Serbes du Kosovo prennent conscience de ce qu'ils ont à gagner à être représentés au niveau local.

Nous demandons également au Gouvernement serbe de continuer de collaborer avec l'Union européenne pour améliorer les conditions de vie des Serbes du Kosovo. Nous nous félicitons des récents progrès enregistrés sur le terrain et nous espérons que de nouvelles avancées seront accomplies rapidement concernant les douanes, la justice et d'autres questions.

Nous ne partageons pas l'analyse du Gouvernement serbe, selon laquelle les conditions d'un bon déroulement des élections municipales ne sont pas réunies, et nous regrettons qu'il ne les appuie pas.

Toutefois, nous accueillons avec satisfaction les assurances répétées données par des représentants du Gouvernement serbe que Belgrade ne cherchera pas à punir les Serbes du Kosovo qui prendront part à ces élections. Nous estimons que la communauté serbe du Kosovo a beaucoup à gagner de l'état de droit et de la possibilité de jouer un rôle dans la gestion de leurs propres communautés.

La maison de l'Union européenne envisagée dans le nord devrait permettre aux citoyens du nord du Kosovo de prendre plus facilement conscience des avantages que peut leur apporter un avenir européen, par exemple en ce qui concerne les possibilités de financement européen des projets, les bourses, les aides à la création d'entreprise et d'autres informations sur l'Union européenne.

Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer les efforts de la communauté internationale pour promouvoir la stabilité, la réconciliation et le progrès économique au Kosovo afin que, en même temps que ses voisins, il puisse progresser vers un avenir européen.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Jeremić, que nous remercions de sa déclaration. Nous remercions également M. Hyseni de sa déclaration. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à M. Kyrle, Vice-Ministre fédéral autrichien chargé des affaires européennes et internationales.

L'Ouganda note avec satisfaction que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a achevé sa restructuration et il la félicite d'avoir atteint l'effectif autorisé. Nous invitons la MINUK à axer ses efforts sur la promotion de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans les Balkans en facilitant la coopération concrète à la fois entre les communautés du Kosovo et entre Priština et Belgrade. La création du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations avec la MINUK est un élément important pour faciliter les échanges et la coopération entre toutes les parties.

Le niveau de coopération entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en matière d'échange d'informations et de coordination sur les questions d'intérêt mutuel est, à nos yeux, encourageant. Cette coopération, dans tous les secteurs, doit continuer d'être renforcée. Nous

nous félicitons également de constater qu'EULEX a atteint sa pleine capacité opérationnelle et continue d'opérer sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre défini par la position de neutralité figurant dans la résolution 1244 (1999).

Les progrès réalisés en matière de décentralisation sont encourageants, et nous appelons les autorités à veiller à ce que le processus soit mené de manière consultative, participative et inclusive.

Bien qu'il semble que la situation générale au Kosovo soit demeurée relativement calme pendant la période à l'examen, nous sommes préoccupés par les incidents violents qui se sont produits dans la banlieue nord de Mitrovica. Nous demandons donc à toutes les parties de faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance, afin de vivre de manière harmonieuse, et ce, dans l'intérêt de la paix.

Nous saluons les efforts que la MINUK déploie, en coordination avec EULEX et la Force de paix au Kosovo (KFOR), pour encourager les parties à trouver une solution pacifique et durable. Nous remercions également la MINUK de ses efforts pour encourager le retour dans leurs foyers des Serbes du Kosovo déplacés.

Enfin, nous rendons hommage à la MINUK pour tout le travail réalisé, et nous exhortons la communauté internationale à continuer à lui prêter l'appui nécessaire afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son rôle dans le maintien de la paix et de la stabilité.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite des informations que nous a fournies M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, ainsi que de la présence et de la déclaration du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, et de la déclaration de M. Skender Hyseni.

Le Mexique a suivi de près la pleine restructuration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la transition qui s'est opérée ces derniers mois avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous nous félicitons à cet égard de la bonne coordination qui s'est instaurée entre les deux organisations en cette période de transition, et nous constatons avec satisfaction que cette coopération subsiste dans les domaines importants, comme l'état de droit et le règlement des différends communautaires.

Ma délégation exhorte les parties à honorer leurs obligations conformément à la résolution 1244 (1999), dans le cadre défini par la position de neutralité, et à coopérer avec la MINUK et EULEX dans l'exécution de leur mandat, car leur présence continue d'être fondamentale pour la sécurité, la stabilité et le développement de la région.

Il convient de rappeler que, conformément au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés, les parties ont l'obligation de créer les conditions propices au retour sûr et librement consenti des personnes déplacées et de prendre des mesures pour faciliter ce retour, y compris en assurant la redressement économique et le développement social dans les lieux de retour.

Ma délégation est préoccupée par la situation humanitaire et le fait que les conditions propres à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers ne sont pas réunies. Bien que la situation générale au Kosovo soit demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité, des facteurs tels que la discrimination, le harcèlement et l'absence de perspectives de développement, constituent certains des obstacles majeurs qui empêchent d'assurer la durabilité des retours dans la région. Compte tenu du nombre très limité de retours enregistrés ces derniers mois, il reste encore beaucoup à faire pour satisfaire les près de 1 295 familles qui ont exprimé le souhait de rentrer au Kosovo.

Nous encourageons la MINUK à continuer d'aider les autorités locales, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations humanitaires travaillant sur le terrain, à promouvoir des programmes de développement communautaire axés sur la reconstruction de logements, la création d'emplois, l'accès aux services de santé, d'approvisionnement en eau et en électricité, ainsi que sur la sécurité et l'éducation. Le Mexique s'associe à l'appel lancé aux autorités locales afin de promouvoir des mesures efficaces pour améliorer les conditions dans les camps de personnes déplacées et fournir des services de base à ceux qui y résident, y compris des soins médicaux. La protection de la population ne peut être subordonnée à des tâches d'autre nature.

Pour ma délégation, le renforcement de l'état de droit continue d'être l'un des questions non résolues qui nécessitent une attention prioritaire. Dans cette optique, nous encourageons la Mission

d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) à ne ménager aucun effort pour renforcer les capacités des autorités locales en matière d'accès à la justice, de lutte contre l'impunité et de promotion et de respect des droits de l'homme. De même, nous appelons les parties et la MINUK à continuer d'appuyer pleinement le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à coopérer entièrement avec ce dernier pour garantir le droit à une procédure régulière dans les affaires qui relèvent de sa compétence.

Le Mexique souscrit à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général concernant l'accroissement de la coordination stratégique et politique entre l'ONU et l'Union européenne et les exhorte à continuer de travailler sur la base d'une stratégie commune pour faire face aux problèmes qui persistent au Kosovo – en vue de contribuer à la stabilité dans les Balkans.

Enfin, nous réaffirmons notre position, conforme aux principes de la justice et du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies, et saluons la Cour internationale de Justice comme étant l'instance juridictionnelle la plus compétente pour régler de manière pacifique les différends découlant de l'interprétation du droit international. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'avis consultatif de la Cour demandé par l'Assemblée générale sur le cas du Kosovo.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à remercier M. Zannier d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/497). Nous saluons sa direction avisée ainsi que le travail accompli par la Mission au Kosovo. Le Costa Rica se félicite également de la présence au Conseil de M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de Serbie, et de M. Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, ainsi que du Vice-Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche.

Le Costa Rica prend note avec satisfaction de la restructuration réussie de la Mission au Kosovo ainsi que de la coordination continue et de la complémentarité de ses travaux avec ceux de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous nous félicitons également de l'amélioration des conditions générales de sécurité au

Kosovo, ainsi que de la réintégration d'agents de police serbes dans les services de la Police du Kosovo, car nous estimons qu'une force de police intégrée serait plus à même d'apaiser les tensions ethniques persistantes – notamment dans les régions nord du pays. À notre avis, le renforcement des services de la Police du Kosovo contribuera non seulement au maintien de l'ordre, mais également à un meilleur fonctionnement des comités locaux de sécurité qui pourront mieux faire face aux incidents entre communautés, notamment dans le cas d'affrontements aux motivations ethniques.

Le Costa Rica exprime l'espoir que se poursuive d'une manière pacifique la mise en œuvre des projets de reconstruction et que soient créées les conditions économiques, sociales et sécuritaires favorables au retour et à la réintégration durable des personnes déplacées à l'intérieur du pays, y compris les Roms, les Ashkali et les Égyptiens du nord. Nous prenons note aussi des efforts entrepris pour faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées et appelons à la poursuite des efforts pour promouvoir des conditions de sécurité favorables au retour du plus grand nombre possible de personnes.

Le Costa Rica tient à souligner l'importance qu'il attache à la légitimité du processus démocratique en vue de l'instauration d'un État pacifique. Nous estimons dans ce contexte que le renforcement d'institutions capables d'organiser des élections transparentes et justes, dont les résultats soient acceptés par toutes les parties, est essentiel. Nous comptons sur une large participation aux prochaines élections municipales et croyons qu'un processus électoral réussi contribuera au renforcement de la gouvernance locale et à la consolidation d'un État Kosovar prospère, démocratique, multiethnique et respectueux des droits de l'homme.

Le Costa Rica réaffirme son appui à la proclamation du Kosovo en tant que république souveraine et indépendante. Nous estimons qu'une solution définitive et internationalement reconnue concernant le statut du Kosovo est aujourd'hui plus que jamais nécessaire au développement interne de la nation et à une plus grande stabilité dans la région des Balkans.

En attendant cette reconnaissance, nous formons le vœu que les relations du Kosovo avec ses voisins continuent de s'inscrire dans le cadre d'une coexistence pacifique et respectueuse. Nous appelons

les autorités du Kosovo à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, y compris les mesures visant à garantir le respect et la protection des groupes minoritaires. Nous exhortons également la communauté internationale à appuyer le développement socioéconomique du Kosovo et son intégration rapide à l'économie régionale et, dans un contexte plus large, à la communauté internationale.

M. Araud (France) : Je voudrais remercier tout d'abord pour leur présence Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, que nous avons écouté avec attention. Je souhaite également saluer l'action de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a mis en œuvre avec beaucoup d'efficacité et de pragmatisme la reconfiguration de la présence internationale décidée par le Secrétaire général, avec le soutien du Conseil de sécurité.

Plus d'un an et demi se sont écoulés depuis l'indépendance du Kosovo. Quel bilan pouvons-nous en tirer? L'indépendance du Kosovo a contribué à renforcer la sécurité et la stabilité en mettant un terme à deux décennies de violence et de défiance. Les droits des minorités sont respectés conformément aux engagements qu'avaient pris les autorités kosovares en acceptant le plan élaboré par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martti Ahtisaari.

Ce bilan nous le devons à l'action menée par toutes les femmes et tous les hommes qui ont travaillé au Kosovo dans le cadre de la MINUK depuis 10 ans. Nous le devons à l'Union européenne et à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui apporte un soutien essentiel aux autorités kosovares pour les aider à poursuivre la mise en place d'un état de droit et d'institutions solides au service des Kosovars. Nous le devons aux Kosovars, qui ont apporté leur confiance à la communauté internationale. Nous le devons enfin aux Serbes, qui ont fait le choix de la raison, celui de tout faire pour que le Kosovo se développe dans la paix et la sérénité, au service de toutes ses communautés.

Bien entendu, des difficultés demeurent. Mais l'analyse de la France est que, si l'on prend de la hauteur par rapport à toutes les imperfections bien réelles que nous pouvons constater sur le terrain, de façon générale le Gouvernement du Kosovo a fait preuve de responsabilité et tenu ses engagements. La mise en place d'une Constitution conforme aux normes

et valeurs européennes, et l'adoption de lois favorisant la participation des minorités sont autant d'étapes importantes vers un État de droit au service de tous les Kosovars, indépendamment de leur appartenance communautaire.

La réorganisation de la présence internationale s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'Union européenne apporte désormais un soutien essentiel avec le déploiement d'EULEX, qui accompagne la mise en place des institutions et de l'état de droit au Kosovo, dans le cadre de la résolution 1244 (1999). La Mission européenne poursuit un double objectif : aider les autorités kosovares à consolider les institutions mises en place avec l'appui de la MINUK, et veiller à la pleine mise en œuvre des engagements auxquels elles ont souscrits en matière d'état de droit. Dans ce contexte, le rôle de la Serbie est bien entendu essentiel. Nous nous réjouissons à cet égard de la coopération technique de la Mission avec les autorités des pays voisins du Kosovo, et notamment, naturellement, de la Serbie dans le domaine policier.

Nous sommes conscients de ce que représente l'indépendance du Kosovo pour la Serbie. Nous l'appelons néanmoins à conserver l'attitude responsable qui est la sienne et à concentrer ses efforts sur sa future intégration à l'Union européenne. La France, qui n'oublie pas une longue histoire commune, compte sur la Serbie pour contribuer à la stabilité d'une région difficile. Les propos que vient de tenir M. Jeremić confirment cette orientation.

Nous avons aussi écouté M. Hyseni avec attention. L'attachement à l'état de droit, le souci de construire un État multiethnique respectueux des minorités, la volonté de nouer des liens d'amitié avec les voisins du Kosovo et l'engagement pro-européen des autorités kosovares, que vient de réitérer le Ministre des affaires étrangères, constituent autant d'engagements forts qu'il convient de saluer.

Nous venons d'être une nouvelle fois les témoins des divergences persistantes entre la Serbie et le Kosovo. Nous regrettons, de part et d'autre, une guérilla politique et juridique qui est stérile et ne correspond pas à la volonté des deux opinions publiques de surmonter la crise et de se tourner vers le futur. Les peuples sont parfois en avance sur leurs gouvernements.

Mais ce que nous devons relever également, c'est le souci partagé par les autorités serbes et kosovares de maintenir la stabilité dans la région et de préserver les

conditions d'un avenir partagé au sein de l'Europe. Nous encourageons Belgrade et Priština à renouer le plus tôt possible un dialogue direct. L'Union européenne de son côté poursuivra son engagement pour assurer un avenir stable et prospère pour l'ensemble des Balkans occidentaux, et pour offrir un avenir commun aux Serbes et aux Kosovars, dans le cadre de l'aventure européenne qui est la nôtre.

M. Dabbashi (La Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et à M. Hyseni. Je tiens aussi à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé.

Il va sans dire que le changement de la situation sur le terrain depuis la déclaration de l'indépendance du Kosovo et le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont permis une reconfiguration adéquate de la Mission et de ses activités. Dans ce contexte, je voudrais féliciter le bureau de la Mission d'avoir tenu compte des préoccupations des communautés. Nous estimons qu'il est extrêmement important que ces efforts se poursuivent, particulièrement en ce qui concerne les minorités. Cela permettra le retour volontaire des personnes déplacées, la surveillance et la protection des droits de l'homme et la poursuite de la médiation entre les communautés locales.

En dépit du calme qui prévaut et les récents faits encourageants survenus au Kosovo, tels que le retour à leur poste de travail de certains officiers de police serbes, la situation des municipalités du nord demeure préoccupante, puisqu'elles fonctionnent en vase clos, séparément des autres régions du Kosovo, et sont, dans certains cas, liées à des conflits entre les Serbes du Kosovo et les Albanais du Kosovo. À cet égard, je voudrais me féliciter du rôle de médiateur joué par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en tant que médiateur et de ses efforts pour réduire la tension et commencer la reconstruction, avec l'assistance d'EULEX et la Force de paix au Kosovo (KFOR). Nous condamnons toute attaque contre la Mission des Nations Unies et ses biens au Kosovo, et nous tenons à souligner la nécessité d'assurer la sécurité et les droits du personnel des Nations Unies, ou qu'il soit.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut inviter les parties à adopter une stratégie fondée sur les intérêts communs, à adopter une démarche

constructive s'agissant de la réconciliation entre les divers groupes ethniques, à faire montre de retenue et à éviter toute déclaration incendiaire qui pourrait conduire à une escalade de la violence dans la région. Toutes les parties doivent s'abstenir des actes qui pourraient déstabiliser la région. Nous sommes conscients des divergences de vues quant au statut du Kosovo, et nous attendons l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur cette question. Cependant, nous espérons que le dialogue et la coopération constructive se poursuivront afin que toutes les communautés puissent coexister dans une atmosphère de coopération, exempte de violence.

Nous avons pris note des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/497), et nous nous joignons aux autres pour remercier la Mission de ses efforts visant à renforcer le dialogue et la coopération pragmatique entre les communautés et entre Priština et Belgrade en vue d'instaurer la stabilité au Kosovo et dans la région des Balkans en général.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter une bienvenue chaleureuse à M. Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et à M. Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général M. Lamberto Zannier, de son exposé complet. Nous apprécions hautement la contribution Nations Unies au Kosovo – en particulier la direction avisée du Secrétaire général et l'engagement personnel de M. Zannier.

Nous apprécions aussi particulièrement la contribution faite sur le terrain par les organisations sœurs – la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – en vue d'appuyer un Kosovo multiethnique et démocratique et l'ensemble de la région des Balkans occidentaux.

La reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), initiée par le Secrétaire général, est maintenant achevée. Nous nous saluons le rôle précieux joué par la MINUK dans la médiation interethnique. La MINUK déploie des efforts de médiation entre le nord du Kosovo et Priština et également entre Priština et Belgrade, en coopération avec le Bureau des Nations Unies à Belgrade. Nous sommes très satisfaits que

l'action de la MINUK a contribué à la détente après les tensions créées par des travaux de reconstruction à Kroi i Vitakut/Brdjani.

EULEX est également extrêmement importante. Nous nous félicitons de l'opération conduite par EULEX, qui se déroule sans heurt. Des progrès sont aussi enregistrés dans ses consultations techniques avec Belgrade. L'attaque perpétrée par un groupe militant contre EULEX est à déplorer très vivement. Il est urgent d'établir l'état de droit au Kosovo, et nous engageons instamment toutes les parties à œuvrer avec EULEX pour instaurer une coopération efficace.

Nous attendons la tenue d'élections municipales le 15 novembre. Pour que le Kosovo mette en place des communautés pluriethniques, il importe de veiller à ce que ces élections soient libres, régulières et transparentes. La population doit pouvoir voter et participer dans un climat de liberté et de sécurité. Nous formons l'espoir que la décentralisation sera promue dans l'ensemble du Kosovo, y compris dans les provinces septentrionales, grâce à une vaste participation au niveau local.

Les conditions de sécurité tendues dans le nord du Kosovo sont une source constante de préoccupation, et nous exhortons toutes les parties à coopérer afin de favoriser le retour des personnes déplacées et de protéger les minorités ethniques.

La communauté internationale doit mettre l'accent sur la promotion de la croissance et du développement économiques et sur la coexistence pacifique dans un Kosovo pluriethnique. Nous nous félicitons que le Kosovo soit devenu un membre du Groupe de la Banque mondiale et qu'il mette en œuvre une nouvelle stratégie de partenariat, en améliorant notamment les subventions publiques et en créant de nouvelles sources de croissance économique. Le Japon a offert son appui au Kosovo sur la base d'une démarche axée sur la sécurité humaine, car l'intégration d'une approche humaine est particulièrement importante dans les provinces septentrionales, en s'attachant, comme il se doit, à réduire le sentiment de vulnérabilité parmi la population. Une telle approche est extrêmement utile, non seulement au Kosovo, mais aussi dans l'ensemble des nations des Balkans occidentaux.

Nous avons mené des consultations bilatérales à Priština hier, et le Japon envisagera, sur la base de ce qui en résultera, d'accorder une assistance supplémentaire au Kosovo. Le Japon est résolu à aider

le Kosovo à devenir un pays pluriethnique dynamique et pleinement démocratique, et à stabiliser la région des Balkans occidentaux dans son ensemble. Nous nous emploierons à cette tâche en étroite coopération avec nos partenaires internationaux, la Serbie et d'autres pays de la région.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Zannier, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2009/497) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons la participation à la présente séance du Conseil de sécurité du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, dont nous partageons les évaluations. Nous sommes dans l'obligation de noter que les concepts énoncés par M. Hyseni sont souvent très différents des réalités sur le terrain.

La position de la Fédération de Russie sur la question du Kosovo n'a pas changé. Nous sommes convaincus, comme nous l'étions auparavant, que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité reste intégralement en vigueur et continue d'être la base juridique internationale d'un règlement de la question du Kosovo universellement contraignant. La Fédération de Russie approuve sans réserve les actions entreprises par la MINUK pour s'acquitter de son mandat et des dispositions figurant dans le rapport du Secrétaire général de novembre 2008 (S/2008/692). Ce document consacre la primauté de la Mission des Nations Unies sur les autres acteurs internationaux présents dans la province. En conséquence, personne n'a le droit d'empêcher la MINUK de s'acquitter de sa mission, y compris pour ce qui est d'assurer au Kosovo le respect des normes démocratiques établies par la communauté internationale.

En même temps, nous continuons d'entendre les appels lancés par Priština pour que soit mis fin à la MINUK. Nous considérons ces appels inacceptables, voire dangereux. Toute tolérance en la matière mènera à une déstabilisation de la situation, comme on en a vu un exemple récemment lorsque des véhicules appartenant à des acteurs internationaux ont été incendiés.

Partant du principe que la Mission des Nations Unies a un rôle moteur au Kosovo, nous devons consolider ses liens avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Toute tentative visant à remettre en question la

compétence et l'autorité de la MINUK ou à la remplacer par d'autres structures internationales dans la province est inacceptable, car cela serait contraire à la démarche générale adoptée par le Conseil en 2008 pour restructurer la Mission.

Dans le contexte de la restructuration achevée de la MINUK, la Mission doit s'acquitter de ses fonctions d'une manière proactive et intégrale dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous sommes préoccupés par les tentatives visant à marginaliser le rôle de la MINUK, non seulement dans le domaine de l'état de droit, mais aussi dans le contexte du processus de négociations sur les six problèmes techniques. Des représentants de la MINUK devraient participer à toutes les réunions entre Belgrade et EULEX. Les Albanais du Kosovo devraient également être incités plus activement à coopérer aux aspects pratiques du rétablissement de la vie quotidienne de la communauté serbe de la province. Ce qui importe en l'occurrence, ce n'est pas seulement la participation active de la MINUK, mais aussi celle des États ayant de l'influence auprès de Priština. Nous notons ainsi que jusqu'à présent, les autorités de Priština, contrairement à celles de Belgrade, mènent dans ce domaine une politique qui n'est pas constructive.

Nous considérons que toute nouvelle réduction des effectifs du personnel opérationnel de la MINUK est inacceptable, car cela entraverait la capacité de la Mission de s'acquitter du mandat confié par le Conseil de sécurité, y compris en ce qui concerne la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés, et celle de la protection du patrimoine culturel serbe. La situation dans ce domaine est alarmante. On ne saurait tirer le rideau sur cet affront.

S'agissant des élections municipales prévues pour le 15 novembre dans la province, nous tenons à souligner que la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) doivent mener une politique coordonnée et impartiale visant à éviter les tensions qui pourraient avoir des conséquences imprévisibles. Cela vaut également pour la question de la restitution des biens des Albanais du Kosovo dans le nord de la province. La situation dans cette région se caractérise par le risque d'un conflit explosif, dû en grande partie aux activités illégales des Albanais du Kosovo.

Nous réitérons notre volonté de poursuivre les efforts politiques afin de parvenir à un règlement de la question du Kosovo qui soit correct, juste et efficace

du point de vue juridique. La prochaine étape devrait être les audiences, dès le 1^{er} décembre, à la Cour internationale de Justice sur la question de la légalité de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, des audiences auxquelles la Russie compte participer.

Il y a une autre question importante. Nous appelons l'attention du Conseil sur le caractère inacceptable de la participation arbitraire des représentants du Kosovo dans les enceintes internationales, dont l'ONU et ses institutions spécialisées. Malheureusement, nous avons constaté récemment des violations flagrantes en la matière. Au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, les représentants de Priština ont bénéficié d'un accès illégal et sans restriction à la salle de l'Assemblée et à d'autres locaux du Siège destinés exclusivement aux délégations officielles des États Membres. Ces individus y ont engagé des contacts bilatéraux avec d'autres délégations sans la présence obligatoire de représentants de la MINUK, comme l'exige la résolution 1244 (1999). De telles violations flagrantes des dispositions de la résolution 1244 (1999) et des règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies sont inacceptables, et nous supposons qu'elles ne se reproduiront plus.

M. Koudougou (Burkina Faso) : Je voudrais d'abord remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et à S. E. M. Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, et je les remercie pour leurs communications.

Ma délégation note que la situation générale au Kosovo est restée relativement stable, malgré quelques problèmes interethniques qui, hélas, persistent dans la partie nord de la zone. Nous voulons saluer les actions entreprises par le Représentant spécial du Secrétaire général en collaboration avec les autorités locales pour circonscrire ces différends, et nous nous félicitons de la pleine coopération de la Police du Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR).

Dans la perspective des élections municipales du 15 novembre prochain, premières du genre depuis la proclamation de l'indépendance du Kosovo, nous voulons inviter tous les acteurs susmentionnés à un

redoublement d'efforts afin de permettre un déroulement serein de cette échéance électorale, que nous souhaitons libre, transparente et démocratique.

Autant nous félicitons les autorités de Priština pour les mesures prises pour résoudre les problèmes des minorités communautaires, autant nous les invitons à s'investir davantage dans la lutte contre les crimes d'agression, d'assassinat et de profanation de cimetières.

De l'avis de ma délégation, un accent particulier devrait être mis sur les défis suivants. Premièrement, la création de conditions sociopolitiques et économiques adéquates afin de garantir une bonne réintégration des déplacés serbes du Kosovo, ce qui contribuerait à assurer de manière durable la stabilité de la zone. Deuxièmement, la restauration du patrimoine culturel et religieux qui aura sans doute un impact positif sur la vie spirituelle des minorités serbes de la région. À cet égard, l'appui et la coopération des pays de la région et de la communauté internationale s'avèrent indispensables pour promouvoir le rapprochement et la réconciliation entre les deux communautés. Troisièmement, enfin, la relance de l'économie par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations au Kosovo.

Ma délégation félicite la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (la MINUK) pour la coopération qu'elle a su entretenir avec les autorités de Belgrade et de Priština, malgré certaines réticences sur sa présence. Nous voulons rappeler que la Mission, qui a été autorisée par le Conseil de sécurité, devrait bénéficier du soutien de la communauté internationale afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, particulièrement celui de médiateur du dialogue entre Priština et Belgrade, afin de garantir la sécurité et la stabilité dans la région.

Nous nous félicitons de ce que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) soit pleinement opérationnelle pour assurer les tâches d'observation, d'encadrement et de conseil en matière d'état de droit. Les résultats de ses efforts sont d'ores et déjà probants dans les domaines de la police, de la justice et de la douane. Nous apprécions aussi sa coopération soutenue avec la MINUK pour la gestion des dossiers de crimes de guerre, et invitons les parties et l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux à coopérer pleinement avec elle pour trouver des solutions aux problèmes pendants de la région.

Pour terminer, le Burkina Faso tient à réaffirmer sa reconnaissance de la République du Kosovo et voudrait inviter les parties au dialogue afin de trouver une issue mutuellement acceptable à leurs différends. Nous invitons également la communauté internationale, y compris les pays de la sous-région, à les accompagner dans cette démarche pour la restauration de la paix et de la stabilité. Enfin, nous réitérons notre soutien total à M. Zannier et à la MINUK.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/497). Nous remercions M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé et nous le félicitons, ainsi que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour les efforts qu'ils déploient pour maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région des Balkans.

Nous avons suivi attentivement les déclarations faites par S. E. M. Jeremić, le Ministre serbe des affaires étrangères, et par M. Hyseni. Nous nous réjouissons de la participation du Vice-Ministre fédéral autrichien chargé des affaires européennes et internationales à la séance d'aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Zannier ont montré que durant la période considérée, la situation politique est demeurée généralement stable au Kosovo et que des élections municipales se tiendront le 15 novembre. Cependant, la situation reste précaire dans certaines régions du nord. Il y a eu des conflits mineurs entre les résidents serbes et albanais. Cela préoccupe la Chine.

En même temps, nous sommes encouragés de voir que grâce à la médiation de la MINUK, un différend entre les résidents de souches albanaise et serbe a pu être réglé. Nous espérons que toutes les parties continueront à faire preuve de retenue, à renforcer le dialogue et à s'abstenir de déclarations et d'actes susceptibles de constituer une menace à la paix et à la stabilité.

À l'heure actuelle, la précarité de la situation dans le nord du Kosovo est le reflet des problèmes graves auxquels le Gouvernement serbe et les autorités du Kosovo sont confrontés. La Serbie et le Kosovo ont

de sérieuses divergences de vues quant au statut et à l'avenir du Kosovo. Les Serbes de souche et les Albanais de souche du Kosovo doivent d'urgence renforcer leur compréhension et leur confiance mutuelles. Il faut redoubler d'efforts pour encourager les personnes déplacées appartenant à ces communautés ethniques à retourner au Kosovo, surtout en ce qui concerne la réintégration de la communauté serbe au Kosovo.

Nous sommes d'avis que la persistance de cette situation n'est pas propice à la paix et à la stabilité dans les Balkans. Le règlement de cette question dépend des efforts conjoints du Gouvernement serbe et des autorités du Kosovo. La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous espérons que, par le dialogue et les négociations, la Serbie et le Kosovo trouveront une solution mutuellement acceptable à la question du Kosovo. Les autorités du Kosovo devraient également créer des conditions favorables pour le règlement du conflit entre les communautés et de la question de leur retour.

La Chine a noté que suite au changement de la situation sur le terrain, la MINUK a été restructuré et ses effectifs ont été réduits. Nous estimons que l'ajustement de la MINUK est purement d'ordre technique et ne devrait pas inclure la question du statut du Kosovo ou modifier la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. La MINUK doit continuer de s'acquitter du mandat figurant dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et les autres documents pertinents. Nous espérons qu'elle renforcera sa communication avec la Serbie et le Kosovo, veiller à ce que le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, qui a été créé récemment, accomplisse sa mission, continuer à jouer un rôle crucial dans le règlement approprié de la question du Kosovo et promouvoir la paix et la stabilité dans la région des Balkans. Nous espérons que les parties concernées coopéreront étroitement avec les diverses initiatives prises par la Mission.

Nous nous félicitons de la volonté de l'Union européenne de jouer un rôle dans le maintien de la stabilité dans les Balkans. Nous espérons qu'EULEX continuera à mener ses activités sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le respect de la neutralité quant au statut, conformément à la résolution 1244 (1999), à coopérer avec la MINUK et à jouer le rôle qui est le sien dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de la Serbie, et à S. E. M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, et à les remercier pour leurs déclarations. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et nous le remercions pour sa contribution importante et son travail inlassable. Nous saluons également la présence à la présente séance de M. Johannes Kyrle, le Vice-Ministre fédéral autrichien chargé des affaires européennes et internationales.

La Croatie se félicite des progrès continus et constants que le Kosovo a accomplis pour établir une société stable, sûre et démocratique. Nous saluons également les efforts constants déployés par l'Union européenne pour faire avancer la perspective européenne au bénéfice de tous les pays de la région, sur la base de leurs efforts de réforme et de leurs résultats individuels.

La Croatie se félicite de l'évaluation du Secrétaire général selon lequel la situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité. Néanmoins, nous sommes préoccupés par les récents incidents qui ont eu lieu au nord, notamment les actes de vandalisme perpétrés contre 26 véhicules de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) à Priština.

La Croatie tient à féliciter la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour le rôle efficace et utile qu'elle a joué, pour les services qu'elle fournit aux deux communautés au Kosovo, ainsi que pour l'appui qu'elle apporte aux organisations internationales opérant dans le nord, notamment grâce au dialogue et à la coopération portant sur des questions pratiques qui peuvent bénéficier aussi bien à Priština qu'à Belgrade.

Nous pensons qu'en soi, cela confirme le rôle utile que la MINUK joue au Kosovo, en particulier pour ce qui est des questions relatives aux relations extérieures et à l'aide juridique internationale. Nous demandons à toutes les parties de continuer de coopérer avec le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe.

La Croatie est heureuse de constater qu'EULEX poursuit ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil depuis son déploiement complet le 6 avril 2009. La Croatie, pays contributeur à EULEX, tient à

saisir cette occasion pour féliciter la direction de la Mission et les autres pays partenaires des efforts qu'ils ont déployés en particulier pour veiller à répondre d'une manière efficace aux cas de violence interethnique et aux principales situations de troubles civils d'une manière coordonnée avec la MINUK et la Force de paix au Kosovo.

Nous nous félicitons de la coopération et de la bonne entente entre EULEX et la MINUK qui, avec d'autres partenaires internationaux, devraient continuer de travailler ensemble pour faire face aux nouveaux défis et construire un avenir meilleur pour tous les habitants du Kosovo. Nous nous félicitons également du fait que les autorités du Kosovo se soient montrées très intéressées par l'idée d'aider EULEX à s'acquitter de son mandat et à programmer de nouvelles actions. Elles se sont montrées très favorables à cette idée.

La Croatie attend avec intérêt l'organisation réussie des prochaines élections municipales prévues pour le 15 novembre 2009 car, pour la première fois, la Commission électorale centrale, avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sera entièrement chargée de la conduite de toutes les phases des opérations électorales et de la certification des résultats. Il s'agira là d'un nouveau test de la maturité des institutions du Kosovo.

Nous pensons que tous les citoyens du Kosovo, y compris les Serbes du Kosovo dans le nord, devraient être encouragés à participer activement aux élections. Par ailleurs, nous nous félicitons du retour de presque tous les officiers serbes du Kosovo à leur poste au sein de la Police du Kosovo avant la date limite du 30 juin. Les autres Serbes du Kosovo et les autres non-Albanais exerceront pleinement leurs droits civiques et démocratiques en participant activement au processus et aux institutions politiques au Kosovo, renforçant ainsi la position de leurs communautés respectives.

À cet égard, bien que le nombre de retours soit demeuré faible, nous appelons l'attention sur l'évaluation du Secrétaire général dans son rapport (S/2009/497) selon lequel la réintégration des communautés minoritaires demeure problématique, essentiellement en raison de l'absence d'emplois, de la précarité de la situation économique, de l'accès limité aux services.

Pour terminer, nous reconnaissons les efforts déployés dans le domaine de la reconstruction des sites du patrimoine culturel et sur la question des retours. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport,

le nombre des retours demeure très faible tandis que la réintégration des communautés minoritaires, en particulier des Serbes du Kosovo, demeure problématique. Il est essentiel de progresser davantage dans ce domaine à mesure que le Kosovo se transforme en une société multiethnique pacifique, renforcée par son attachement aux principes de tolérance, de protection des droits de l'homme et des droits des minorités, de dialogue et de coopération.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères Jeremić et au Ministre kosovar des affaires étrangères Hyseni au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial Zannier au Conseil et à le remercier de son exposé.

Les États-Unis félicitent le Représentant spécial du travail réalisé par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous sa direction, notamment de la restructuration réussie de la MINUK.

Aujourd'hui, je tiens à insister sur trois points. Premièrement, les États-Unis se félicitent de ce que le Secrétaire général a appelé une nouvelle phase pour la MINUK. Le déploiement complet de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a permis à la MINUK de se restructurer et de réduire le nombre de ses responsabilités. Nous appuyons pleinement cette transition qui fait d'EULEX la principale présence internationale chargée des questions relatives à l'état de droit au Kosovo. Nous nous félicitons du rôle croissant d'EULEX au Kosovo, en particulier dans le nord du pays. Comme le Secrétaire général l'a affirmé, la MINUK a désormais axé ses efforts sur la facilitation d'une coopération pratique entre toutes les communautés au Kosovo. Nous notons qu'aussi bien Belgrade que Priština ont adopté des approches pragmatiques pour régler certaines questions en suspens.

Le Représentant spécial Zannier a noté que la MINUK continue de faciliter la participation du Kosovo à certains forums internationaux. Nous remercions la MINUK pour cette assistance lorsqu'elle s'avère nécessaire, mais nous notons également que le Kosovo joue un rôle indépendant dans un grand nombre d'organisations et d'initiatives internationales et que l'on devrait lui permettre de jouer son rôle de manière indépendante au sein de la communauté internationale.

Deuxièmement, nous félicitons le Gouvernement du Kosovo d'avoir continué de mettre en œuvre les engagements qu'il a pris en vertu du plan Ahtisaari. Les élections municipales qui doivent avoir lieu dans 36 municipalités le 15 novembre 2009 seront une étape importante pour le Kosovo. Ces élections sont les premières à inclure les nouvelles municipalités issues du processus de décentralisation énoncé dans le plan Ahtisaari. Ces nouvelles municipalités permettent aux Serbes du Kosovo de se faire nettement mieux entendre au niveau local et nous sommes encouragés par le fait que 41 des 76 partis ou listes dont la participation est prévue aux élections représentent des Serbes et d'autres communautés minoritaires.

Les États-Unis encouragent vivement tous les citoyens du Kosovo à participer aux prochaines élections et nous espérons que d'autres membres de la communauté internationale appuieront également leur participation. Nous regrettons que le Ministre des affaires étrangères Jeremić ait dit aujourd'hui que le Gouvernement serbe n'appuiera pas la participation des Serbes du Kosovo à ces élections.

Nous demandons également à Belgrade et Priština d'encourager et de faciliter la participation de tous les groupes ethniques aux institutions du Kosovo. Nous demandons que l'on cesse d'appuyer les structures parallèles qui ralentissent la coordination et la coopération entre le Gouvernement et ceux qui sont dans le besoin et qui amoindrissent le rôle des autorités kosovares responsables.

Le Kosovo continue d'être confronté à des défis importants s'agissant du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Pour réussir, les Gouvernements kosovar et serbe doivent poursuivre leurs efforts visant à faciliter ces retours. L'accord conclu plus tôt cette année de rouvrir les bureaux de l'Office kosovar des biens immeubles en Serbie est une avancée majeure.

Troisièmement, le Secrétaire général note que la situation au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité. À cause de cette amélioration sur le plan de la sécurité, l'OTAN a décidé de réduire le nombre de ses soldats de la paix pour se transformer en « présence dissuasive ». Mais les récents incidents dans le nord du Kosovo mettent en lumière les sensibilités et les tensions forcément liées à l'établissement d'une société multiethnique après un conflit. Nous nous félicitons du retour au travail de la plupart des officiers de police serbes du Kosovo et de la nomination d'un officier de police serbe du Kosovo

au poste de directeur général adjoint de la Police du Kosovo. Ce sont là des signes encourageants qui amélioreront les relations entre les communautés du Kosovo.

Les États-Unis condamnent les récents actes de vandalisme à l'encontre des véhicules de la MINUK, mais se félicitent de la façon dont le Kosovo a géré cet incident, y compris l'arrestation des auteurs de ces actes et, par la suite, l'ouverture de poursuite contre eux. Il est ressorti de ces incidents et d'autres, tels que les affrontements au sujet de la reconstruction de leurs logements par des rapatriés albanais du Kosovo au nord du Kosovo cet été, qu'il fallait renforcer la coopération des forces de police et de sécurité pour assurer la sécurité des rapatriés.

Le Kosovo a accompli des progrès considérables dans la décennie depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999). Soixante-deux pays ont désormais reconnu le Kosovo en tant qu'État indépendant. Le Kosovo vient tout juste d'adhérer à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international et le pays a montré qu'il était véritablement déterminé à devenir un membre stable et amical de la communauté des nations. Le Kosovo et d'autres pays sortant du conflit dans la région de l'ouest des Balkans méritent notre appui soutenu. Pour leur part, les États-Unis continueront d'appuyer l'intégration de tous les pays de cette région, y compris le Kosovo et la Serbie, dans les institutions européennes et les structures euro atlantiques.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je remercie M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé et de la façon dont il dirige la MINUK. Je voudrais également remercier le Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, de participer à la séance du Conseil aujourd'hui et de faire part de ses vues de la situation sur le terrain. Je salue la présence de M. Skender Hyseni à la présente réunion du Conseil.

Le Viet Nam continue d'appuyer le rôle primordial de la MINUK dans le maintien de la sécurité et de la stabilité au Kosovo. Nous applaudissons aux efforts de la MINUK pour s'engager avec toutes les communautés au Kosovo et faciliter la coopération entre Belgrade et Priština.

Nous nous réjouissons de voir que la Mission a réussi à achever sa reconfiguration et s'est engagée dans une nouvelle phase, en se concentrant tout particulièrement sur la prestation de services de médiation aux communautés locales et aux organisations internationales présentes dans le nord du Kosovo. Nous saluons le renforcement de la coopération entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), sous l'autorité générale et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. Cette coopération doit encore s'intensifier afin de créer une atmosphère propice au dialogue entre toutes les communautés du Kosovo, et entre Belgrade et Priština, dans le but de trouver des solutions durables aux défis en cours dans la région.

Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans des domaines tels que l'état de droit, la justice et les douanes pendant la période couverte par le rapport, ainsi que l'intérêt de Belgrade à trouver des solutions à certaines des questions restées en suspens.

Nous restons préoccupés par la fragile situation sécuritaire au Kosovo, marquée par une série d'incidents et d'affrontements liés à la sécurité entre les communautés serbe et albanaise du Kosovo, dans le nord. Nous sommes également inquiets au sujet des tensions ethniques dans le nord et de la situation des réfugiés et des personnes déplacées, notamment des milliers de déplacés venant du Kosovo. Nous exhortons les autorités locales du Kosovo à accorder l'attention nécessaire et à prendre les mesures appropriées pour apaiser les tensions dues à ces délicats problèmes interethniques. Nous appelons les autorités de Priština et Belgrade à continuer de travailler étroitement avec tous les acteurs internationaux concernés en vue de trouver, par des moyens pacifiques, des solutions négociées à leurs divergences.

Puisqu'il faut encore trouver une solution globale et à long terme sur la situation du Kosovo, le Viet Nam pense que l'engagement continu de la MINUK auprès de toutes les parties reste essentiel dans ce contexte, car il peut faciliter l'accomplissement de progrès concrets et la mise en œuvre fructueuse d'accords acceptables et bénéfiques à la fois à Belgrade et Priština.

La contribution accrue d'EULEX dans les domaines de la police, des tribunaux, des douanes, des transports et infrastructures, de la gestion des frontières et de la protection du patrimoine serbe a déjà montré

des résultats positifs et doit être encouragée. Nous exhortons toutes les parties à renforcer leur engagement et leur coopération avec la MINUK dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à des solutions aux impasses qui durent depuis longtemps, et à la paix et la sécurité dans l'ensemble des Balkans.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Skender Hyseni, qui l'a demandée pour faire une autre déclaration.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : J'avais espéré ne pas avoir à m'exprimer une seconde fois aujourd'hui, mais M. Jeremić a formulé un certain nombre d'inexactitudes qui nécessitent une réponse.

Malheureusement, les efforts visant à induire en erreur le Conseil se poursuivent avec la présentation de divers chiffres qui ne reflètent pas la réalité, et de définitions qui sont en fait de profondes déformations de la réalité. Ce qu'un groupe ethnique appelle une sécession, un autre l'appelle une déclaration d'indépendance. Je souhaite rappeler au Conseil que l'indépendance du Kosovo a été déclarée et qu'elle a été appuyée par tous les groupes ethniques vivant au Kosovo, exceptée la communauté serbe. Quiconque veut en avoir la preuve n'a qu'à parcourir les signatures apposées au bas de la déclaration d'indépendance. Des Turcs, Roms, Égyptiens, Bosniaques, Ashkali et beaucoup d'autres noms – des membres non albanais du Parlement de la République du Kosovo – s'y trouvent.

Le crime organisé et le terrorisme sont les seuls termes employés par certains pour décrire le Kosovo. L'Armée de libération du Kosovo est cataloguée comme une organisation terroriste. Les combattants de la liberté de l'Armée de libération du Kosovo sont des combattants de la liberté. Par ailleurs, le Kosovo est fermement attaché à enquêter, poursuivre et punir tout crime commis sur le territoire de la République du Kosovo, quel que soit le coupable. On ne saurait laisser des cas isolés éclipser les efforts de la population kosovare durement éprouvée pour préserver sa liberté et son existence même.

Je ne répondrai pas à chacune des inexactitudes entendues ce soir parce que je ne veux pas faire perdre du temps au Conseil. Mais je voudrais juste dire combien il est malheureusement surprenant de ne pas avoir entendu M. Jeremić parler du massacre de 12 000

à 15 000 Albanais. Nous n'avons jamais entendu M. Jeremić parler des centaines de mosquées détruites. Nous n'avons jamais entendu M. Jeremić parler des atrocités commises dans l'ex-Yougoslavie qui ont été financées, organisées, planifiées et réalisées par le Gouvernement de la République de Serbie.

Le patrimoine serbe est l'héritage culturel du Kosovo. Il est notre héritage culturel, nous avons l'intention de le protéger par tous les moyens et à tout prix. Nous avons l'intention d'enquêter et de poursuivre tous les crimes commis au Kosovo. Je ne vais pas me transformer en enquêteur ou en juge ce soir. Ce n'est pas mon rôle. Nous avons un système judiciaire indépendant pleinement opérationnel, et qui le sera encore davantage avec l'aide et l'appui de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Nous avons invité EULEX à se déployer au Kosovo pour nous aider dans les secteurs de la police et de la justice. Nous, et non pas la République de Serbie, poursuivrons les crimes commis par nos nationaux sur notre territoire. C'en est fini des pratiques anciennes, et elles ne reparaitront jamais. Nous connaissons les méthodes que la République de Serbie a utilisées pour punir les crimes au Kosovo – en balayant de la surface de la Terre des villages entiers et des milliers de civils.

M. Jeremić n'a pas évoqué les personnes disparues, les nombreuses personnes toujours portées disparues au Kosovo, dont les dépouilles reposent hélas toujours dans des charniers quelque part en Serbie. Je suis convaincu que les autorités de Belgrade connaissent l'existence de nombre d'entre eux. La meilleure chose à faire serait d'indiquer aux familles kosovares où se trouvent leurs êtres chers, au lieu de rejeter la responsabilité sur le Kosovo, les Albanais du Kosovo et la population kosovare de toutes les atrocités que la République de Serbie a commises, de manière très planifiée, par l'entremise de ses forces militaires, paramilitaires ou de police.

Je voudrais enfin vous remercier une fois encore, Monsieur, pour votre temps et votre patience. Je voudrais également vous demander de nous donner des statistiques concernant le nombre de Serbes vivant au Kosovo. Les responsables serbes continuent de parler de 200 à 300 000 personnes déplacées alors que, dans le meilleur des cas, moins de 200 000 Serbes ont jamais vécu au Kosovo. Il y a toujours 135 000 Serbes qui vivent au Kosovo, certains dans le nord, la majorité

d'entre eux dans le sud du pays. Soixante-dix pour cent des Serbes du Kosovo vivent au sud de la rivière Ibar.

Je pense qu'il ne faut pas se servir de cet organe, le Conseil, pour propager des inexactitudes on ne peut plus trompeuses. J'assure une fois de plus aux membres qu'ils peuvent compter sur notre ferme détermination à lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Mais ce sera notre tâche, pas celle de la République de Serbie. La République de Serbie ne pourra plus jamais tenir des procès dans la République du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hyseni pour sa déclaration.

S. E. M. Vuk Jeremić a demandé à prendre de nouveau la parole. Je la lui donne.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais revenir brièvement sur certaines choses qui ont été dites ici – déformations de la réalité.

Ce qui est vrai c'est que le Kosovo est un lieu où il est très difficile de vivre actuellement, et pas tout à fait le type d'endroit que M. Hyseni et quelques autres participants au débat d'aujourd'hui ont tenté de décrire. En parlant de déformations de la réalité, il me semble que ce qui est le plus difficile à saisir, c'est la manière dont vivent réellement les habitants du Kosovo actuellement.

Je vais tenter d'expliquer à nouveau la question de la décentralisation et de la participation au processus électoral. Malheureusement, ces élections n'ont pas été convoquées comme toutes les élections l'ont été jusqu'à présent. La résolution 1244 (1999) indique clairement la manière dont elles doivent l'être. Si ces élections avaient été convoquées comme toutes les précédentes l'ont été, les dirigeants serbes auraient, comme ils l'ont toujours fait les fois précédentes, appuyé la participation des Serbes à ces élections. Ces nouvelles élections ont simplement été convoquées par les prétendues institutions de la République du Kosovo. Nous ne pouvions en aucune manière les appuyer.

Nous voulons toutefois être très constructifs et participer à l'élaboration d'un concept de décentralisation qui bénéficierait à tous les habitants de la province. J'espère que nous allons être en mesure de le faire, dans l'intérêt de ces derniers.

J'ai entendu M. Hyseni répéter qu'il se réjouit de coopérer avec l'Union européenne, les États-Unis et

l'OTAN sur son territoire. Nous aussi. Je me permets toutefois de rappeler à M. Hyseni qu'il se trouve actuellement au siège de l'ONU et j'aurais souhaité l'entendre dire qu'il se réjouissait de coopérer avec l'ONU, à savoir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui représente l'ONU dans la province, et ne pas le voir refuser de rencontrer les représentants de l'ONU à Priština. Cela est en train d'évoluer et je me félicite du changement d'attitude de Priština, mais je tiens juste à encourager les dirigeants à continuer de travailler avec la MINUK et l'ONU, comme nous allons tous le faire à l'avenir.

J'ai parlé de la nécessité de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, et cette question fait l'objet du protocole de coopération entre le Ministère serbe de l'intérieur et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

J'ai effectivement mentionné l'Armée de libération du Kosovo (ALK), mais je ne l'ai pas qualifiée d'organisation terroriste dans ma déclaration d'aujourd'hui. C'est M. Hyseni qui l'a fait. Et c'est vrai, bien sûr. L'Armée de libération du Kosovo était, et demeure, une organisation terroriste. Pourtant, je ne l'ai jamais dit. Je le remercie de nous avoir rappelé que l'ALK est une organisation terroriste.

Je ne tenterai jamais de minimiser les exactions commises par le régime de Slobodan Milosević au Kosovo. Ce régime a été renversé par le peuple serbe. Le Gouvernement serbe est maintenant dirigé par ceux qui ont risqué leur vie pour renverser la dictature de Slobodan Milosević. Je ne tenterai jamais de nier ou de minimiser les crimes commis au Kosovo et dans d'autres parties de la région sous le Gouvernement Milosević. J'espère toutefois que M. Hyseni n'essaie pas d'en rejeter la responsabilité sur l'actuel Gouvernement serbe, y compris l'incendie des mosquées.

Cela dit, pour ce qui est des autorités actuelles du Kosovo, je peux tout à fait tenir les dirigeants actuels pour responsables d'événements tels que le pogrom de mars 2004, au cours duquel 35 églises et monastères médiévaux ont été incendiés ou profanés en l'espace de deux jours par des bandes organisées. Or, personne ne se trouve actuellement en prison au Kosovo pour ce crime odieux. Je félicite M. Hyseni d'être déterminé à lutter contre la criminalité organisée et à protéger le patrimoine du Kosovo. J'espère qu'il va le faire très

bientôt. Peut-être pourrait-il commencer par poursuivre en justice ceux qui ont incendié ces églises et ces monastères en 2004. Personne ne se trouve derrière les barreaux pour cela actuellement.

La dernière chose que je voudrais dire est que, s'agissant des statistiques, le chiffre officiel publié par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est de 206 000 personnes déplacées. Ce sont les statistiques dont j'ai parlé. Étant ici à l'ONU, nous avons décidé de citer les chiffres publiés par l'ONU sur cette question.

Cela dit, je pense que le moment est venu de tenter de mettre de côté nos divergences sur le statut car ces divergences vont être contestées devant un tribunal. Il s'agit encore d'un autre organe de l'ONU, la Cour internationale de Justice.

Mais le moment est venu de travailler ensemble en dépit de toutes nos divergences et tous nos désaccords, dans un cadre de neutralité quant au statut, ce que, j'espère, le Kosovo est à même de faire, étant donné que nous avons décidé d'adopter cette approche, en particulier dans les organisations régionales et les réunions internationales. La Serbie ne va pas tenter d'empêcher Priština de faire partie des organisations régionales auxquelles il adhérerait dans le passé. Dans toute organisation dont Priština est membre nous allons encourager sa participation – mais suivant les règles. Celles-ci sont clairement établies et énoncées dans les

statuts de ces organisations. Nous voulons juste suivre les règles. Je pense que c'est la démarche la plus sûre.

La MINUK a un rôle très important à jouer lors de ces réunions. Le Kosovo est déjà intervenu dans ces instances et organes et nous nous félicitons qu'il le fasse à nouveau. Toutefois, s'il s'attend à ce que nous appuyons le changement de configuration parce qu'il unilatéralement déclaré son indépendance le 17 février, je crains que nous ne puissions l'aider à cet égard. Nous voulons entendre ce qu'il a à dire et nous voulons permettre à d'autres personnes de l'entendre, mais nous voulons aussi que l'on suive les règles. Je pense que c'est la manière la plus sûre d'avancer.

Je maintiens l'affirmation selon laquelle la déclaration unilatérale d'indépendance était une tentative de sécession motivée par des considérations ethniques. Certes, au Parlement du Kosovo, il y avait des représentants des divers groupes ethniques, mais je tiens à rappeler à M. Hyseni qu'il y avait de nombreux Albanais dans le Gouvernement de Slobodan Milosević, et je ne prétends pas qu'ils étaient des représentants authentiques du peuple albanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jeremić pour sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.